



NEWSLETTER

N° 4/2018

17 juillet 2018

Personne de contact :

M. Sylvain Hoffmann

T. : 27 494 200

sylvain.hoffmann@csl.lu



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T +352 27 494 200
F +352 27 494 250
www.csl.lu
csl@csl.lu

LES FINANCES PUBLIQUES EN 2018 SE PRÉSENTENT SOUS LES MEILLEURS AUSPICES

Le 28 juin dernier, le ministre des Finances a déposé à la Chambre des députés le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2017¹.

Il en ressort, contrairement à ce qui était escompté en automne 2016 lors de la présentation et du vote du budget de l'État pour 2017, un considérable excédent budgétaire. En effet, plutôt que d'atteindre un déficit de près d'un milliard d'euros en 2017, l'État parvient, l'année dernière, à dégager un excédent budgétaire de 1,3 milliard d'euros, soit 2,2 milliards d'euros de plus que prévu. Si l'on retranche certaines opérations exceptionnelles liées au lancement d'un emprunt de 2 milliards d'euros au mois de janvier 2017, le compte général affiche en 2017 un léger déficit de près de 300 millions d'euros contrairement aux 850 millions présagés.

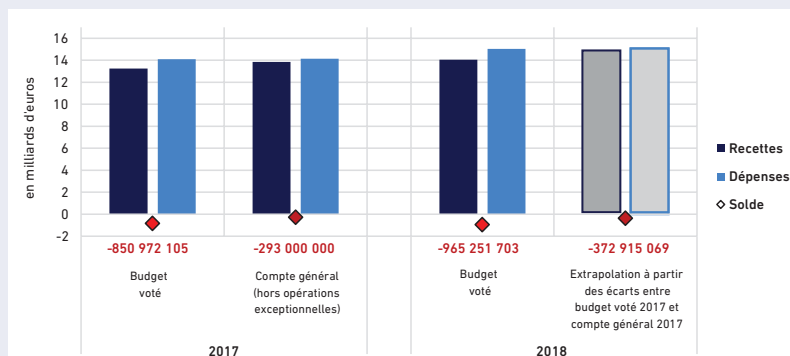
Cette évolution positive remarquable s'explique essentiellement par des recettes nettement sous-estimées lors de la préparation et du vote du budget

2017. En effet, ces dernières sont au final 4,6% plus élevées qu'attendu², alors même que les dépenses ne sont que de 0,3% plus importantes.

Lors de la présentation du compte général de l'exercice 2017, le ministre des Finances a affirmé que ces résultats laissent « augurer la poursuite de cette tendance positive pour 2018 et les années à venir ». Déjà au mois de mai, le ministre avait déclaré que : « [...] les résultats du premier trimestre [2018] sont encourageants et laissent anticiper un déficit nettement inférieur à celui prévu dans le budget voté. »

Dès lors, la Chambre des salariés s'intéresse à l'impact qu'une amélioration de telle ampleur en 2017 pourrait avoir sur les résultats de l'exercice budgétaire 2018. Pour y parvenir, on procède à une estimation des chiffres définitifs pour 2018 en appliquant aux montants votés des recettes et aux dépenses les taux de variations entre les montants votés pour 2017 et ceux effectivement

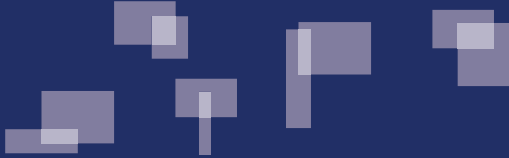
Recettes, dépenses et soldes budgétaires votés pour 2017 et 2018, compte général 2017 et extrapolation du compte général pour 2018



Sources : dossiers parlementaires 7050, 7200, 7330 ; calculs : CSL

1. Dossier parlementaire n° 7330

2. Si l'on prend en compte les opérations exceptionnelles que sont la comptabilisation des produits et des remboursements d'emprunt, cet écart est même de l'ordre de 18%.



réalisés cette année-là. On suppose donc que les recettes réalisées en 2018 seront 4,6% plus élevées que voté et que les dépenses réalisées seront de 0,34% plus importantes que prévu.

Avec des recettes de l'ordre de 14,7 milliards d'euros et des dépenses de 15,1 milliards d'euros, le compte de l'État atteindrait, dans un tel cas de figure, un léger déficit de l'ordre de 373 millions d'euros, soit un peu plus que le déficit de 293 millions obtenu (hors opérations exceptionnelles) en 2017, c'est-à-dire 600 millions en moins qu'attendu.

Les développements qui précèdent ne concernent que la comptabilité de l'État proprement dit.

Si l'on se base cependant sur les normes comptables prescrites par l'Union européenne (SEC2010), l'administration centrale affiche en 2017 un déficit réalisé de 220 millions d'euros, alors que les prévisions au moment de l'établissement du budget pour 2017 tablaient sur un déficit quatre fois plus important de 881 millions d'euros. Pour ce qui est de l'ensemble des administrations publiques, le budget 2017 affiche un excédent de l'ordre de 858 millions d'euros.

Si l'on extrapole à partir des prévisions et résultats réalisés en 2017, l'année 2018 devrait, selon la norme SEC2010, afficher un déficit de l'administration centrale de près de 200 millions d'euros, c'est-à-dire 690 millions d'euros de moins que prévu.

Si on considère les administrations publiques dans leur ensemble, ce qui est en fait pertinent par rapport aux critères de Maastricht, les finances publiques affichent également en 2018 un excédent très élevé d'environ 1 milliard d'euros³.

3. En supposant que les soldes tant des administrations locales (+206 millions d'euros), que de la sécurité sociale (+1 milliard d'euros) soient réalisés comme prévu dans le projet de budget pour 2018.